



## Assurance auto et assurance accident de vie

-----  
Par Tenji

Bonjour

Je suis actuellement assuré chez AXA pour ma voiture mais voilà durant mon inscription auto chez AXA on m'a proposer une assurance accident de vie que j ai refuser mais voilà que je vois dans mes compte un prélèvement par axa accident vie je préciser j ai jamais signer de contrat pour cette assurance accident de vie . Donc je les appel pour leur dire que j ai jamais demander cette assurance mais ma conseillère n'est jamais disponible et me répond jamais au mail pour cette assurance j ai du appel 5 fois pour qu'au final l'accueil me dise que cette assurance est obligatoire avec l'assurance auto .

Voilà donc ma question est vraiment une assurance obligatoire avec assurance auto?

Est ce normal qu'il me prélève sans mon consentement ?

Puis je bloquer les prélèvements ?

Que dois je faire pour me faire rembourser et annuler cette assurance ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez refusé, il n'y a aucune justification à vous prélever des sommes pour ce contrat que vous n'avez pas signé. Toutefois lisez bien ce que vous avez signé, parfois l'assurance complémentaire du conducteur s'appelle "accident de la vie". Elle n'est pas obligatoire, mais vous avez peut être coché une case ...

Si jamais le contrat a été souscrit, vous pouvez le résilier par courrier RAR (évitez mail et téléphone).

Sinon saisissez le médiateur de l'assurance.